

Objet : Désignation des représentants de la CCLA au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT, BAVUZ, CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, FAUGE, FRANCONY, GIRERD, GRIMONET, GROLLIER, ILBERT, JALLAMION, LEFRANCQ, MALLEIN, MARCHAIS, PECH, TAVEL, VEUILLET, WROBEL, ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES BALZER (Pouvoir A. FAUGE), WADOWIAK (Pouvoir F. DUPRAZ).

Date d'envoi de la convocation : 02/04/2026

Secrétaire de séance : M. Serge GROLLIER

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du conseil communautaire celui-ci doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs et notamment au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette ;

Explique à l'assemblée que conformément au Règlement intérieur de l'EHPAD, le conseil d'administration de celui-ci compte 3 représentants de l'établissement de rattachement donc de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette ;

Précise que le Président de la CCLA est membre de droit du Conseil d'administration et en assure la présidence ;

Dit qu'il convient donc de procéder à la désignation de 2 conseillers communautaires appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette en plus du Président de la CCLA ;

Invite les conseillers à faire valoir leur candidature :

→ Deux élues se portent candidates :

- Sandra FRANCONY
- Nathalie PECH

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

DESIGNE les membres du conseil communautaire appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette :

- Président de droit : le Président de la CCLA, Pascal ZUCCHERO,
- Membres désignés :
 - Sandra FRANCONY,
 - Nathalie PECH ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Secrétaire de séance

